

# COMMUNE DE SARPOURENX

SEANCE DU 17 Novembre 2011

## Délibération n° 1-6-2011 « fiscalité »

Date de convocation : 10/11/2011

Nombre de conseillers :

Date d'affichage : convocation : 10/11/2011

En exercice : 10

Procès Verbal : 24/11/2011

Présents : 8

Délibération : 24/11/2011

Votants : 9 (9 pour)

Le dix sept novembre de l'an deux mille onze à dix huit heures trente.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Emmanuelle LACROIX-CHAGUE.

**Etaient présents** : Mrs Jean-Jacques LASCABES, Christophe BEYRIERE, Jean-Jacques LOUSTAUNAU-LARRUE, Xavier GUTIERREZ-BUSTARA et Philippe JAMES. Mmes Maryse LAFITTE et Nadine HERNANDEZ.

**Etait excusée** : Mle Elisabeth SAN AUGUSTIN (donation de pouvoir à Mme Emmanuelle LACROIX-CHAGUE).

**Etait absente** : Mle Sandra DE SOUSA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Philippe JAMES a été élu secrétaire.

### Objet : Instituer la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdit.

Au registre ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Emmanuelle LACROIX-CHAGUE.



## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Commune de SARPOURENX
<b>Numéro de l'acte</b>	DE_1-6-2011
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.2 - Fiscalité
<b>Objet de l'acte</b>	Institution de la Taxe d'Aménagement
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-216405050-20111117-DE_1-6-2011-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	24/11/2011
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	24/11/2011